

LE PETIT JOURNAL CGT DE LA DISI PARIS NORMANDIE

Edito... Youpi c'est la rentrée !!!

Comme chaque début d'année scolaire, la section **CGT Finances Publiques Disi Paris-Normandie** vous souhaite une excellente rentrée ! Et la bienvenue à tous les nouveaux arrivants ayant obtenu leur mutation au 1er septembre dans nos établissements.

Et bonne chance ! ...vous me direz qu'est ce que la chance a à voir la dedans? Et bien oui, de la chance, il en faut pour obtenir une mutation et une affectation qui vous convienne, puisque les effectifs ne cessent de diminuer, que les agents ne sont plus remplacés, et que les promotions s'essouffent. Cela laisse si peu d'opportunités et de perspectives de carrière !...

Et puis de la chance, il vous en faudra aussi, pour être défendu par les représentants syndicaux, puisque la DGFIP a diminué les droits, le temps à vous accorder et la possibilité de rembourser les frais des élus. SYMPA ?? non?

Enfin, de la chance, il va en falloir pour vos familles, vos amis, vos enfants pour obtenir un travail permettant de vivre décemment. Vous avez aimé les 49.3 façons Valls et El Khomri ; vous allez adorer les ordonnances à la Macron pour la loi travail XXL.

Face aux régressions sociales, les salariés et la CGT ont décidé de se mobiliser car personne ne veut retourner au 19ème siècle.

Exigeons de nouveaux droits pour un nouveau millénaire ! Au 21ème siècle ! C'est juste et légitime ! Encore plus de protection et de justice sociale ! HALTE aux régressions !

La flexibilité des salariés ou plutôt leur corvéabilité à merci ! **C'est NON!**

On entend encore dire : "On a pas le choix !" ... bla...

"C'est le système mondial" ... bla, bla...

"Ce sera encore pire si on résiste...la fin du monde" bla bla bla...

La fin du monde ? De quel monde, à votre avis? Qui dit celà? Pourquoi? Et pour quels intérêts devrions-nous y croire sans réfléchir ?

Récupérons déjà les **80 milliards d'évasion fiscale** qui s'échappent des caisses de l'état, avant de fragiliser les plus démunis.

Hé oui, sinon, comment financerait-t-on la baisse de l'ISF qui -comme tout le monde le sait- est injuste et fragilise les plus aisés ? Il est bien plus juste de ponctionner les pauvres et les classes moyennes? Non ?

Libéral c'est quoi !? Hé bien simplement la concurrence à outrance et le dumping social ! Allez donc demander aux artisans et aux PME s'ils se réjouissent de la concurrence des auto-entrepreneurs dont les plafonds de rémunération doivent augmenter ?

Alors vous comprenez pourquoi la CGT ne se couchera pas et sera en grève le 12 septembre !

Ah oui, parlons enfin résultats de la flexibilité puisque personne n'en parle ! Prenons nos grands exemples européens :

- Allemagne : Schroöder et sa flexibilité a créé **12 millions de travailleurs pauvres** et institutionnalisé la précarité! Bel exemple pour le leader européen !

- Angleterre : les droits des salariés sont réduit à néant comme l'illustre le **contrat dit « zéro heure »**, qui ne garantit aucun horaire et donc aucune rémunération fixe à l'employé. Encore une fois **le plein emploi est une chimère** : le taux de chômage est toujours à 5 % et les indemnités chômage varie de 100 à 165 £ par semaine. Autant dire que vous n'arrivez même pas à vous loger avec cela. Manger ? Voyons ! Pour quoi faire ? De quel luxe parlez-vous ?!!!

Par contre, il y a une constante : à chaque fois : les plus riches s'engraissent encore plus. **Et ça ne dérange donc personne que l'on fasse toujours les poches des salariés ? SI LA CGT !**

Face à ce qui nous attend, il n'y a ni fatalité, ni hasard, ni malchance ... sauf... si nous baissons les bras..

Les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas.



TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 12 SEPTEMBRE 2017 !

Qui veut la peau de la FORM-PRO !?

La CGT dénonce les nouvelles dispositions imposées par la DGFIP pour les concours qui deviendront un véritable parcours du combattant en 2019.

- Les **concours internes et externes pour l'accès à une catégorie seront organisés le même jour**, réduisant ainsi les chances d'obtention pour les agents remplissant les conditions pour les deux concours ;

- **Le passage des concours sera limité à 5 tentatives** pour chacun d'entre-eux. La DGFIP avait déjà pris la décision l'an dernier de diminuer fortement la proportion de lauréats aux concours internes.

Mais la DGFIP ne s'arrête pas là !

Si vous obtenez un concours, vous serez **affecté avant même l'entrée en scolarité**, dans un mouvement spécifique de 1ère affectation.

Après avoir fait vos vœux sur la liste des postes arrêtés par la direction générale, suite au mouvement général, votre **1ère affectation sera prononcée au rang de classement au concours** avec interclassement des concours internes et externes.

Les priorités existantes seront maintenues (rapprochement, handicap), mais uniquement sur les postes indiqués dans la liste communiquée.

Vous devrez donc vous contenter des «restes» du mouvement général, et une fois votre affectation obtenue vous faire à cette idée, car **le délai de séjour à la résidence passe à 3 ans !**

Vous aurez également l'amabilité de faire toute confiance à la DGFIP pour votre affectation, car **la CAP Nationale de 1ère affectation ne serait plus nécessaire selon la DG !**

Après ce parcours du combattant, et toutes les couleuvres que vous aurez avalées, vous entrerez en scolarité.

La formation initiale -changeant de finalité- ne vous permettra plus d'acquérir les fondamentaux qui permettent aujourd'hui d'avoir une formation de carrière. Elle sera réduite et constituée d'une partie socle généraliste, d'une partie fonctionnelle accès sur le premier poste et d'un stage pratique.

On voudrait abattre la formation et la promotion à la DGFIP qu'on ne s'y prendrait pas autrement !



Le RIFSEEP arrive pour les géomètres !

Les géomètres de la DDFIP de Seine-Saint-Denis, réunis à l'initiative de la CGT Finances Publiques 93, dénoncent le coup de force de la Direction Générale des Finances Publiques contre leur régime indemnitaire. Ils refusent de servir de cobaye pour la mise en place des nouveaux régimes indemnitaires au sein de la DGFIP, visant à liquider nos régimes de primes attachés à nos statuts particuliers d'agents de la DGFIP avec une spécialité (**comme dans l'informatique! Tiens donc !? Curieux parallèle, non ?**)

Le RIFSEEP remplace le régime indemnitaire actuel pour faire place à deux indemnités :

- L'indemnité principale mensuelle de « fonctions, sujétion, et expertise » (IFSE) qui regroupe IIAT, IIPTS, la Prime de rendement, les différentes ACF et les primes informatiques. Elle sera déterminée en deux groupes de fonctions, divisés par grade avec chacun des niveaux par compétence et expérience acquise. **C'est inacceptable !!**

-Le complément indemnitaire annuel (CIA), modulable en fonction de l'engagement professionnel, que la direction dit aujourd'hui ne pas vouloir mettre en œuvre.

Mais les promesses faites aujourd'hui par le directeur général et le ministre n'engagent pas ceux qui les remplaceront demain

Attention ! Nous basculons avec le CIA sur une prime définie par le chef de service avec un montant annualisé prélevé sur une enveloppe fermée.

Cela veut dire le retour des primes au mérite, le retour de la **compétition entre les agents qui deviendraient dépendants de leurs chefs pour augmenter leurs revenus !** C'est donc bien une offensive généralisée contre nos régimes indemnitaires qui est entreprise par la Direction Générale.

Nous refusons tout retour de primes au mérite dans notre administration, hors de question d'accepter la remise en cause de nos cadres collectifs de travail!

Nous refusons la disparition de nos régimes de primes spécifiques et la baisse des rémunérations pour les nouveaux arrivants !

Non aux primes au mérite !

Non à la disparition de notre régime indemnitaire !

Retrait du RIFSEEP !

A grand pouvoir, grandes responsabilités

Détournement inadmissible de la loi

La tentation était grande, et il fallait s'y attendre, la loi instaurant l'état d'urgence en France sert davantage à réprimer les luttes sociales que combattre le terrorisme.

C'est ainsi qu'Amnesty International a constaté que la plupart des interdictions de séjour (639 à ce jour) ont été prises à l'encontre, non pas de prétendus terroristes, mais de manifestants opposés à la Loi Travail.

La CGT salue la récente décision du Conseil Constitutionnel à propos des décisions préfectorales interdisant à une personne qui « chercherait à entraver l'action des pouvoirs publics » de paraître dans certains espaces privés et publics, y compris à son propre domicile ou lieu de travail. En effet, **le Conseil juge que ces interdictions de séjour sont disproportionnées par rapport à la liberté de manifester.**

Il censure la loi qui encadre insuffisamment ces interdictions de séjour et qui permet tous les arbitraires. Un bémol toutefois, il est inadmissible que le Conseil Constitutionnel ait décidé de reporter les effets de sa décision au 15 juillet prochain. Cela valide malheureusement a posteriori toutes les décisions d'interdictions de séjour prises à ce jour, en violation des droits et libertés individuelles des manifestants. Cela laisse en outre le temps au gouvernement de revoir sa copie tranquillement lors d'une éventuelle prolongation de l'état d'urgence. Il importe que les préfets cessent de prendre de telles mesures, contraires aux droits fondamentaux.

La CGT est déterminée à lutter contre toute loi sociale régressive, de celle sur l'état d'urgence à celle sur le travail.

Car usages du 49.3, ordonnances sans débats législatifs ou encore mesures de rétorsion contre les manifestants, les mesures antidémocratiques se suivent et se ressemblent à l'heure qu'il est, sous couvert de transparence et de concertation, et ça c'est intolérable !

Aïe ! J'ai chopé une macronite !

Salauds de pauvres !!!

Profiteurs de tous bords, vous qui contribuez à creuser le déficit public, vous qui, par égoïsme amenez la France au bord du gouffre, allez vous enfin consentir à quelques menus sacrifices ?

C'est, en substance le message que fait passer le gouvernement, égrainant jour après jour ses propositions courageuses pour exiger des plus pauvres, des plus précaires, des plus exploités un peu de civisme et de responsabilité.

- **un code du travail trop protecteur** pour les salariés et pénalisant pour les entreprises,
- **un régime d'aide au logement dispendieux** encourageant la hausse des loyers et décourageant l'accès à la propriété,
- **une rémunération des chômeurs trop généreuse** les incitant à se vautrer dans la paresse subventionnée
- **des fonctionnaires trop nombreux, inefficaces** profitant outrageusement de la sécu,
- **un temps de travail ridiculement bas** qui nuit à la compétitivité de nos entreprises,

Si « ces gens là » ne veulent pas consentir à un minimum d'effort, comment voulez vous que l'on revoit à la baisse l'ISF ?

L'inventaire « à la Prévert » n'est pas clos, à **moins que.....**

au lieu de marcher tête baissée, certains relisent (ou lisent) Alexis de Tocqueville * :

« Il faut étudier dans ses détails l'histoire administrative et financière de l'ancien régime pour comprendre à quelles pratiques violentes ou déshonnêtes le besoin d'argent peut réduire un gouvernement doux, mais sans publicité et sans contrôle, une fois que le temps a consacré son pouvoir et là délivré de la peur des révolutions, cette dernière sauvegarde des peuples. »



*l'ancien régime et la révolution : 1856.

Fermeture des établissements informatiques

La CGT Finances Publiques ne peut tolérer ces régressions inacceptables pour les agents et s'oppose à toutes les fermetures d'établissements informatiques qui **ont pour seuls buts de mutualiser les ressources et pallier les suppressions d'emploi** (commanditées pourtant par le Directeur Général)

Pour info, à Rouen, La fusion et le déménagement sont initialement, prévus pour le 1er trimestre 2018, il est donc envisagé des travaux pour caser les agents dans les murs, **MAIS les places de parking sont en option ! Si si ! vous lisez bien !** (S'il reste des sous dans l'enveloppe) et la restauration idem.

Le Disi a même indiqué lors d'un CTL que « l'employeur n'est pas tenu de fournir les places de parking ». Enfin, concernant les temps de transport, l'éloignement, les bouchons, les frais, le temps perdu pour les agents...le DISI a signifié aux agents qu' « il n'en disconvient pas »!

TOUT EST DIT !

Les ESI de Versailles Chantiers et Saint-Cloud ont, quant à eux, fusionnés le 1^{er} juillet 2017 ; et même si les 2 sites géographiques persistent, il s'agit bel et bien de fermeture d'établissements ; et à ce titre, la CGT restera extrêmement vigilante et rassemblée quant à toute modification affectant les conditions de travail des agents.

Nous serons très attentifs sur les pratiques managériales, mais également sur les « déplacements » d'agents inter-sites ou encore sur les changements d'affectation d'un service à l'autre.

**Nous le rappelons !
Les agents ne sont pas LA
variable d'ajustement !**



Fonctionnaire = Vache à lait !

Invoquant la nécessité de trouver 8 milliards d'économies supplémentaires et de se conformer à la règle des 3 % de déficits gravée dans le marbre des traités de l'Union européenne, le gouvernement multiplie les annonces : confirmation des **120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique, gel du point**



d'indice, rétablissement du jour de carence, gel des crédits de fonctionnement (268 millions en 2017 à Bercy).

Et une fois de plus, les fonctionnaires sont pris pour cible !

Earth overshoot day*

Selon le Global Footprint Network, nous le fêtons encore en avance cette année le 2 août 2017 contre le 8 août en 2016. En 2000, le jour du dépassement était le 1er octobre. Comme quoi Donald Trump prouve une nouvelle fois son génie visionnaire, en sortant son pays, de l'accord sur le climat de Paris !

Si la CGT a pu être critique sur la portée de l'accord de Paris quand, dans le même temps, le gouvernement français libéralisait les bus et les mettait en concurrence avec le ferroviaire (loi « Macron »), augmentant ainsi la contribution de la France au réchauffement climatique, la symbolique de cet accord conclu à Paris reste forte.

Il n'y a pas d'avenir à l'Humanité dans un renfermement égoïste sur les intérêts de quelques-uns.

La CGT porte un projet de développement humain durable qui permet de prendre en compte simultanément les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.



* Jour du dépassement de la Terre en français

Scandaleux nouveau règlement

Comme cela ne vous a pas échappé, les élus CGT Finances Publiques refusent de siéger aux instances lorsque les droits des agents sont bafoués et lorsque les décisions sont déjà prises à l'avance. Nous ne siégeons pas, lorsque le Comité technique est utilisé pour entériner les destructions d'emplois, enterrer le dialogue social, les moyens de représentation, de défense et d'information des agents.

Nous contestons et dénonçons fermement la décision de la direction générale, relayée par le DISI, de casser le dialogue social !

Cette décision unilatérale a pour effet immédiat de diminuer les droits de vos représentants syndicaux, en temps de préparation et compte rendu et de supprimer les remboursements des suppléants.

C'est inacceptable !

Nous remercions l'ensemble des agents pour leur confiance et leur soutien apporté par la signature de la pétition intersyndicale "la DGFIP veut vous baillonner".

Cette pétition, qui a circulé pendant seulement 2 jours, a recueilli **plus de 230 signatures**.

intérieur à la Disi Paris-Normandie

Elle a été remise au DISI suite à la lecture des 3 déclarations liminaires CGT, SOLIDAIRES et FO lors du CTL du 22 mars 2017.

Vos élus CGT ont également demandé au DISI d'appeler l'attention du DSI et du directeur général, afin qu'ils entendent raison.

L'argument est simple et incontestable: « la configuration et l'implantation des services de la Disi Paris-Normandie induit de nombreux déplacements pour les représentants du personnel. Il est donc impossible d'appliquer les modifications de règles de fonctionnement des instances locales »

D'autant que les règles du jeu sont modifiés en cours de mandat !



CARTON ROUGE!

On ne change pas les règles pendant un match !

Ce sont vos droits à être bien défendus, représentés et informés qui sont bafoués !

Message de la Confédération



Nous nous adressons aux salariés afin qu'ils se mobilisent et viennent au soutien des syndicats de leur entreprise. Sans mobilisation des salariés,



les syndicats n'auront pas la même capacité d'action dans les négociations notamment. **Sans un maximum de salariés syndiqués, sans une majorité de voix en faveur de la CGT aux élections professionnelles, nous ne**

changerons pas la donne dans les entreprises.

La mobilisation de chacun accroît fondamentalement notre capacité de résistances et la possibilité d'acquérir de nouveaux droits dans les entreprises !

Perte historique de pouvoir d'achat

La perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix (les pertes de pouvoir d'achat datent de la desindexation en 1983) hors tabac

est de : **-14,20%**

En gros si votre salaire est de 2 000 € vous devriez être payé 2 300 € soit 3 600 € qu'on vous ponctionne chaque année! (votre 13ème mois en sorte)



Des batailles...et des victoires !

Une décision qui fera jurisprudence.

Victoire des agents de la DISI Sud Est, soutenus par la CGT, contre l'Administration. Une décision qui fera jurisprudence.

Un agent administratif avait été placé en 2010 en congé de longue maladie ;

Quatre années plus tard en 2014, l'AGFIP directeur de la Disi Sud Est, lui a notifié un trop perçu sur

rémunération à hauteur de presque 16 000 Euros et a également fait engager une procédure de reversement de ces sommes (titre exécutoire, opposition à tiers détenteur).

Les décisions de l'Administration réclamant le remboursement des sommes versées ont été contestées devant le tribunal administratif, dans la mesure où :

-une partie du trop-perçu n'était pas fondée en droit ,

-que par ailleurs l'administration employeur n'avait pas procédé aux vérifications préalables nécessaires au versement du traitement de son agent.

La **conclusion** : le Tribunal a considéré que :

« le versement indu d'un plein traitement et de l'intégralité des primes et indemnités au profit de cet agent pendant 21 mois et le retard mis à ordonner le reversement du **trop perçu** correspondant sont constitutifs d'une négligence fautive de nature à engager l'administration. »

Par jugement du 27 février 2017, le Tribunal Administratif de Marseille a condamné l'état à verser au profit de l'agent la somme totale de : 10 000 euros au titre des préjudices subis et des frais de justice engagés.

La CGT encore une fois démontre qu'elle reste toujours aux côtés des agents et ne lâche rien face à toute injustice ou régression sociale.

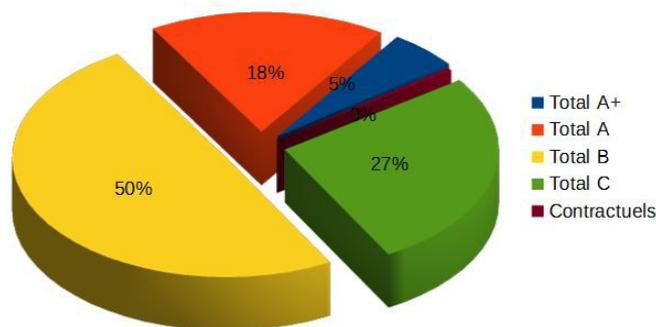


Effectifs à la Disi Paris-Normandie

Encore dans le rouge !

Chaque année, le Disi supprime près de 3 % des emplois. Malgré un nombre d'emplois vacants pléthorique : **49 !** ...ce sont les agents qui subissent les effets néfastes dans l'exercice de leurs missions.

Depuis la création de la Disi en 2011, l'effectif a fondu passant de 550 à 470 soit une perte de plus de 80 emplois !



Situation au 01/05/2017

Fonction	Implanté	Effectif Réel	Vacances d'emploi	% effectif réel
Total A+	28	25	-3	5%
Total A	89	84	-5	18%
Total B	257	233	-24	50%
Total C	143	126	-17	27%
Contractuels	2	2	0	0,4%
Total	519	470	-49	100%

Pourquoi je suis en grève le 12 septembre !

Ces dernières années, les fonctionnaires n'ont cessé de perdre du pouvoir d'achat, les services publics sont partout exsangues. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Et pendant ce temps-là le patronat empoche chaque année 40 milliards d'euros de cadeaux, sous la forme du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du pacte de compétitivité.

A la DGFIP se met en place **la rémunération au mérite par le biais du RIFSEEP** (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), **fusion de la quasi-totalité des primes**. Notre rémunération sera soumise au bon vouloir de la hiérarchie, mettant en concurrence tous les collègues.

L'ASR -Adaptation des structures et du réseau- s'accélère avec les fusions/restructurations de services, les fusions/suppressions de postes, la fermeture des trésoreries, le démembrement des directions territoriales, la constitution de pôles divers, **la fermeture de 11 établissements informatiques, soit près de 1 sur 5!**

Qui plus est, la DGFIP annonce vouloir intégrer le réseau des **Maisons de service au public**.

Pour faciliter ces restructurations, elle met à mal les droits des agents en **fusionnant les RAN**.

Bien qu'affichant une prétendue volonté de dialogue, le gouvernement veut aller extrêmement vite ; par exemple il présente dès le 20 septembre ses ordonnances Loi Travail XXL.

Minoritaire dans les urnes, ce gouvernement n'est pas légitime à liquider 120 ans de conquêtes sociales.

Le 12 septembre, tous ensemble nous devons faire entendre notre colère, notre désaccord et nos revendications : Code du Travail, conventions collectives, statuts... La destruction de tous les acquis et conquêtes sociales des salariés du public et du privé, peut et doit être stoppée.

Organisons-nous pour bloquer l'offensive du gouvernement Macron-Medef !

Retrait de ces projets destructeurs !

Retrait des ordonnances !

Rétablissement de la hiérarchie des normes !

Abrogation de la loi Travail !

Défense du statut général des Fonctionnaires !

Satisfaction de nos revendications !

Tous.tes en grève et dans les manifestations le 12 septembre 2017 !



Nous contacter :

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

Notre site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/781/>

Maintenant vous savez quoi faire : ADHEREZ !

NOM : Prénom :

Grade : Échelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél Adresse électronique :

Date : Signature :

A retourner à:

**Véronique Martin, ESI d'Orléans, 6 av. de Concyr,
45071 ORLEANS CEDEX 2**



S'inscrire aux messages d'informations de la CGT :

c'est gratuit et sans engagement, tu envoies juste un message à la section :

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

en précisant en **objet : abonnement infos** (tu pourras te désabonner à tout moment par simple courriel transmis à la même adresse).

<http://www.dgfip.cgt.fr/781/>

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

